



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 062

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : 23

Nombre des Membres en  
exercice : 23

Nombre des Membres  
présents à la séance : 15

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) : 22

*L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.*

**Absents excusés** :

*Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER*

*Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION*

*M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON*

*Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET*

*M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT*

*Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT*

*Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

**Absents** : Mme MARQUELET

*Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptés.*

**OBJET : ATTRIBUTION D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)**

Monsieur le Maire explique que la Ville aide les particuliers Joinvillois pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) à hauteur de 200 € sans condition de ressources, délibération du 06 juillet 2021. Pour rappel, l'État souhaite faciliter le déplacement à vélo, afin de diminuer l'utilisation des voitures pour les petits déplacements urbains. Réduire les impacts écologiques, tels que la lutte contre le réchauffement climatique, la diminution de la pollution, la lutte contre l'émission de CO2, tout cela contribue à l'amélioration du cadre de vie.

Les conditions d'attributions et les pièces du dossier restent les mêmes.

Considérant la préconisation de Monsieur le Commissaire aux Comptes de conditionner les opérations de paiement de l'aide par le conseil municipal de la Ville de Joinville.

Cette aide est accordée aux personnes suivantes :

Perrine JAWORSKI	3 impasse des Acacias	NAKAMURA Crossover LTD A	200 €
Daniel SCHMIDT	26 rue des Chivres	MOUSTACHE trail 7S	200 €
Catherine DEVOY	9 rue Émile Humblot	REVERSIDE 520 E	200 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- ② **D'approuver** la présente opération,
- ② **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

